



CDOS  
CANTAL

# Cantal'ympique

DECEMBRE 2016

LETTRE DE LIAISON N°15

## EDITORIAL

Avec les feuilles mortes, se profile le renouvellement des comités directeurs de nos fédérations, ligues, comités. Si certaines fédérations connaissent des élections agitées, ce n'est pas le cas de nos instances départementales qui ont souvent bien du mal à constituer un bureau et trouver un(e) président(e). Il est vrai que dans un monde où l'argent est roi, où les égoïsmes et les divisions prennent le pas sur les solidarités et le vivre ensemble, être bénévole, engagé dans le développement d'une structure associative avec des moyens financiers le plus souvent fort modestes n'est pas dans l'air du temps.

Je voudrais d'autant plus saluer le mérite de ces dirigeants désintéressés, modestes mais convaincus de l'intérêt de sauvegarder ce monde associatif pour une pratique sportive de proximité qui rassemble toutes les générations et contribue au développement économique des territoires.

**Robert LAGARDE**

## AURILLAC POUR ELLES

La 3ème édition d'**Aurillac pour Elles** s'est déroulée le **9 octobre 2016**.

**3 050 participantes** ont parcouru les 5 ou 8 kms depuis la Plaine des Jeux de la Ponétie.

Grâce à leur générosité, **un chèque de 22 000€** a été remis au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer et l'ARDOC.



*Le Président, les membres du Comité Directeur  
et le personnel du CDOS,*

*Vous souhaitent à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année  
et ses meilleurs vœux pour 2017.*

## PARTENAIRES



**CDOS du Cantal - Maison Départementale des Sports**  
130 av. du Général Leclerc - 15000 AURILLAC  
Tél : 04.71.64.46.52 cdos.cantal@wanadoo.fr

## LES ACTIVITÉS DU CDOS...

**Semaine Départementale du Sport et handicap**

La troisième édition a eu lieu du **19 au 25 septembre 2016**.



**19 clubs, 17 activités** recensées dans le département du Cantal ont permis à **279 personnes** en situation de handicap de découvrir et pratiquer les différentes animations.

L'objectif est de permettre la mise en place d'activités régulières pour ce public grâce à l'implication des clubs sportifs cantaliens.



En clôture de la semaine, l'Urapei Auvergne, la ligue d'Auvergne du Sport Adapté, le Comité Départemental de Sport Adapté du Cantal et l'Adapei 15 ont organisé la **10ème édition « Journée Sport Handicap Auvergne »** à Arpajon sur Cère.

Plus de 350 personnes en situation de handicap issues de l'Auvergne ont participé à cette journée sportive encadrée par 150 bénévoles.

**SENTEZ VOUS SPORT**

La **7ème édition Sentez-Vous Sport**, opération nationale de promotion du sport pour tous, a eu lieu le 21 septembre. **242 enfants** de 4 à 16 ans (dont 17 en situation de handicap) se sont initiés aux **13 activités sportives** proposées par les clubs cantaliens sur le site de Peyrolles.



A l'issue de la journée, un goûter ainsi qu'un gobelet « Sentez-vous Sport » a été remis à chaque participant.

## SPORTIF CANTALIEN / TROPHÉE GROUPAMA

**Remise du troisième trophée de l'ANNEE 2016**

Le troisième trophée de l'année 2016 a été attribué au **Comité Départemental de Sport Adapté** pour l'ensemble des résultats obtenus par leurs compétiteurs **dans les championnats de France en sport adapté.**



*remise du Chèque par GROUPAMA et du Trophée par le CDOS  
le Vendredi 14 octobre, à la Maison Départementale des Sports.*

La Commission du SPORTIF CANTALIEN  
se réunira **le 5 décembre**  
Pensez à envoyer vos candidatures.

**A VOS AGENDAS...****FORMATIONS PSC1**

Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

\* **Samedis : 14 janvier / 25 février / 22 avril.**

Lieu : *Protection Civile - 8, Place de la Paix - Aurillac.*

Horaires : *de 4h96 à 78h et de 79h96 à 73h96.*

***Inscriptions et renseignements auprès du CDOS.***

**Changement d'adresse**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ( DDCSPP) a changé de locaux depuis le 14 novembre :

**DDCSPP**

**1, rue de l'Olmet - BP 739**

**15007 Aurillac Cedex**

**Tél : 04 63 27 32 00**

**Mail : [ddcspp@cantal.gouv.fr](mailto:ddcspp@cantal.gouv.fr)**

**COUPES OFFERTES PAR LE CDOS**

**Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cantal** offre **des coupes** aux associations sportives, pour des manifestations d'intérêt au moins départemental.

Les clubs ou les comités qui le souhaitent peuvent faire parvenir au CDOS une demande par courrier ou par mail.



# LE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE SPORT...

Les modifications...



## **Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence « compétition » d'une fédération sportive**

Vous devez présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée **en compétition**, datant de moins d'un an, lors de votre demande de première licence.

**Un nouveau certificat vous sera demandé tous les 3 ans** pour le renouvellement de votre licence.

## **Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence « loisir » (hors compétition) d'une fédération sportive**

Vous devez présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de votre première demande de licence.

**La fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de votre licence est déterminée par la fédération concernée.**

## **Vous souhaitez participer à une compétition sportive autorisée par une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports**

**Si vous êtes licencié**, vous présentez votre **licence « compétition »**, en cours de validité, dans la discipline concernée.  
*Ex : Je suis licencié de la FFA et je participe à un semi-marathon.*

**Si vous n'êtes pas licencié**, vous présentez un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition, datant de moins d'un an.

*Ex : Je ne suis pas licencié et je participe à un semi-marathon.*

**QUE VOULEZ-VOUS FAIRE ?**

## **Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence d'une fédération sportive scolaire (UNSS, UGSEL, USEP)**

Vous ne présentez **pas de certificat médical** sauf si vous souhaitez pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières. (cf. 🏏)

## **Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence pour pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières (cf. 🏏)**

Vous devez présenter un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique **de la discipline concernée**, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la première licence puis lors de son renouvellement.

Source : <http://www.sports.gouv.fr>

Bulletin réalisé et édité par le CDOS Cantal, diffusé gratuitement aux partenaires du Mouvement Sportif Départemental.

**Directeur de publication :**

Robert LAGARDE

**Comité de rédaction :**

Josiane POUGET- Elodie LAFARGE

Rejoignez-nous sur le web  
<http://cantal.franceolympique.com>

